## **AVIS PUBLIC**



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-07

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

 Règlement 2018-07 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2018 (2017-12)

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 novembre 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville. montreal.gc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi

Montréal, le 9 novembre 2018 Le secrétaire d'arrondissement, Claude Groulx

au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h